



Contrat cdd a terme imprecis

Par **birdy59**, le **06/09/2010** à **13:41**

Bonjour,rnrnrnJe suis actuellement sous contrat CDD a terme imprecis pour le remplacement d'un congés maternité. Mon contrat precise bien que le cdd prendra fin lors du retour de la personne remplacée.rnrnIl y a 6 mois j'ai subi une sanction pour avoir malheureusement fait une erreur au travail (mise a pied de 3 jours) puis j'ai pu reprendre normalement mon emploi sans aucun porblème depuis.rnrnMême si mon contrat est sans terme précis, mon employeur me fait signer un nouvel avenant chaque année à la date anniversaire du contrat (une fois que le salarié remplacé confirme le renouvellement de son congés paternité pour 1 an).rnrnPensez vous que la sanction que j'ai subi peut remettre en cause le renouvellement de mon CDD malgré qu'il soit sans terme précis?rnrnMerci beaucoup pour vos bons conseils.

Par **laureline691**, le **06/09/2010** à **22:21**

Un CDD ne peut être rompu que dans des conditions prévues par la loi :rnl la rupture d'un commun accordrnl la rupture pour force majeure rnl la rupture pour faute grave de l'employeur ou du salarié rnl la rupture justifiée par une embauche sous CDI rnrnCordialement,rnrnPour d'autres questions :rnh<http://forum.tedforum.com>

Par **pepelle**, le **07/09/2010** à **13:38**

Bonjour rnVotre question est : ma mise à pied peut-elle jouer sur mon renouvellement de cdd ? La réponse est non puisqu'une même faute ne peut être sanctionnée deux fois (vous avez déjà eu une mise à pied disciplinaire pour votre faute)rnDe plus, cet avenant n'a aucune raison

d'être puisque vous avez un cdd à terme imprécis qui ne peut se terminer (conditions normales) que par le retour du salarié